

Code de comportement pour les spectateurs des événements de OFSAA

Tout événement de OFSAA doit tenter d'atteindre un niveau d'excellence organisationnelle et pédagogique qui le rendra irréprochable dans les deux domaines. OFSAA s'engage à fournir un environnement sûr et inclusif, exempt de discrimination et de harcèlement. Tout le monde est le bienvenu et doit s'attendre à contribuer à promouvoir un environnement dans lequel les gens sont traités de manière courtoise, professionnelle, prévenante et respectueuse par tous les spectateurs, le personnel et les participants. En conséquence, conformément à la Loi sur la sécurité dans les écoles de l'Ontario, OFSAA a une politique de tolérance zéro et ne tolérera aucune conduite dangereuse, abusive, illégale ou offensante lors de ses événements. Le Code de conduite des spectateurs rappelle aux spectateurs de:

- Encourager de manière positive;
- Respecter les décisions des arbitres;
- Ne pas interférer avec la compétition;
- Rester à l'écart de l'aire de jeu;
- D'être courtois et respectueux;

La conduite suivante concerne une conduite incompatible avec la mission, les objectifs et les valeurs de OFSAA et qui porte atteinte à l'expérience globale de OFSAA et est interdite lors de tous les événements de OFSAA;

- Comportement indiscipliné, perturbateur, menaçant ou violent, y compris le harcèlement verbal ou physique des arbitres, des étudiants-athlètes, des enseignants-entraîneurs, du personnel ou d'autres spectateurs ;
- Comportement illégal;
- Comportement entraînant des dommages à l'installation ou à d'autres biens personnels;
- Afficher des signes, des symboles, des images (y compris ceux associés à des organisations fondées sur la haine), utiliser un langage ou faire des gestes menaçants, abusifs ou discriminatoires, notamment sur la base de la race, de l'origine ethnique, de l'origine nationale, de la religion, du sexe, de l'identité de genre, capacité et/ou orientation sexuelle;

- Interférer avec la concurrence, notamment ; entrer sur le terrain de jeu, lancer des objets de toute nature,
- incidents de distraction (par exemple bruiteurs artificiels, bruit lors d'un service ou d'un lancer franc, etc.);
- Lancer des objets de toute nature ou entrer sur le terrain de jeu;
- Ne pas suivre les demandes du personnel concernant les opérations de l'événement, les politiques et les procédures d'intervention d'urgence ;
- Consommation ou être sous l'influence de toute boisson alcoolisée ou drogue, autre que les médicaments prescrits par un médecin, majeur ou non, à tout moment lors d'un événement OFSAA;
- Tout comportement perturbateur, préjudiciable ou désordonné ou tout acte qui, de l'avis de l'organisateur ou du représentant de OFSAA, présente un risque pour la sécurité d'autrui, interfère avec la compétition ou cible de toute autre manière d'autres spectateurs ou le plaisir d'autres spectateurs de la compétition;

Procédure: Les actions contraires à ce code de conduite seront renvoyées au comité de protestation qui enquêtera sur l'affaire et décidera de la sanction, le cas échéant, à imposer.

Pénalité: Les sanctions imposées peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter: l'expulsion, la suspension des privilèges d'entrée, la notification aux instances dirigeantes du sport appropriées, l'exigence d'une lettre d'excuses écrite et l'exigence d'une restitution appropriée.

Remarque: Toute suspension ou mesure disciplinaire infligée à un spectateur pendant une compétition associative sera maintenue lors des championnats FASSO.

Le non-respect du Code de conduite pour les spectateurs et de tout autre règlement, règlement et politique de OFSAA peut entraîner l'expulsion et/ou les sanctions énumérées ci-dessus.